



Règlement graphique

Plan 4.2.2 Aime bourg

REVISION GENERALE approuvée le 30 juin 2017

Révision allégée n°1 approuvée le 26 avril 2018

Modification n°1 approuvée le 28 juin 2018

Modification n°2 approuvée le 28 novembre 2018

Révision allégée n°3 approuvée le 30 septembre 2021

Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 janvier 2024

Révision allégée n°3 approuvée le 27 juin 2024

Modification simplifiée n°3 en cours



Fond : cadastre 2020



1/2000e

ZONES DU PLU

Ua : zone urbaine mixte de constructions anciennes du bourg d'Aime

Uaz : zone urbaine mixte de constructions anciennes du bourg d'Aime, concernée par des risques /naturels (voir PIZ)

Uaa : zone urbaine mixte de constructions anciennes des villages et hameaux

Uaaz : zone urbaine mixte de constructions anciennes des villages et hameaux, concernée par des /risques naturels (voir PIZ)

Uag : zone des villages réservée l'implantation de garages

Uazg : zone des villages réservée l'implantation de garages, concernée par des risques /naturels (voir PIZ)

Ub : zone urbaine mixte dense

Ubz : zone urbaine mixte dense, concernée par des risques naturels (voir PIZ)

Uba : zone urbaine mixte dense située en bord de voie ferrée

Ubaz : zone urbaine mixte dense située en bord de voie ferrée, concernée par des risques/ naturels (voir PIZ)

Uc : zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation principale d'habitat

Ucz : zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation principale d'habitat, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)

Uy : zone d'activités spécialisées réservée au service public ferroviaire

Us : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ au Gentil

Uuz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ au Gentil, concernée par des risques naturels (voir PIZ)

Usp : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à La Plagne Aime 2000

Uspaz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à La Plagne Aime 2000, concernée par des risques naturels (voir PIZ)

Uumz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à Montalbert, concernée par des risques naturels (voir PIZ)

Uue : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer

Uuea : zone qui correspond à des lieux destinés à des équipements publics ou d'intérêt collectif

Uuez : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer, concernée par des risques naturels (voir PIZ)

Uuee : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes

Uueez : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes, concernée par des risques /naturels (voir PIZ)

Uuec : zone correspondant à la zone d'activité des lles

Uuecz : zone correspondant à la zone d'activité des lles, concernée par des risques naturels (voir PIZ)

Uuepcz2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des /risques naturels (voir PIZ)

Uuepcz1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)

Uuepc2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet

Uuepc1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet

Uv : zone à Montalbert où sont autorisés la construction de parkings et de voies de circulation

Aub : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat dense

Auc : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne

Aucz : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne, concernée par des risques/ naturels (voir PIZ)

Aue : zone d'urbanisation future destinée aux activités industrielles et artisanales

Au : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme

AU2 : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme, concernée par des risques naturels (voir PIZ)

A : zone agricole à protéger

Aa : zone agricole où sont autorisées les constructions et installations agricoles

Ae : zone correspondant à des activités artisanales isolées à Tessens et aux Plantées

Ag : zone correspondant à des garages isolés à Mollet, au Champ de la Tuerne et à Tessens

Aj : zone correspondant à des jardins individuels et leurs constructions afférentes

Am : zone correspondant au hameau de Montgilbert

Ap : zone correspondant au hameau de Plangerlan

Ar : zone correspondant aux restaurants d'altitude

Arp : zone correspondant au restaurant d'altitude de Prajourdan

As : zone agricole support du domaine skiable

N : zone naturelle et forestière à protéger

Nc : zone de mise en valeur des richesses du sol et du sous-sol

NL : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air

NLz : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air, concernée par des risques naturels (voir PIZ)

Nh : zone correspondant aux abords de la basilique Saint Martin et de la chapelle Saint Eustache

Ns : zone naturelle et forestière support du domaine skiable

Nat : zone correspondant à l'emprise du domaine skiable et où sont autorisés les équipements /récréatifs, à Montalbert

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

■ Zones humides protégées au titre de l'article L151-23

■ Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151.15 du Code de l'Urbanisme

■ Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

■ Périmètre Natura 2000 protégé au titre de l'article L151-23

■ Jardins protégés au titre de l'article L151-23

■ Espace agricole protégé au titre de l'article L151-23

■ Emplacement réservé

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

■ Grande Rue et Rue de l'Eglise : règles spécifiques mises en place au titre de l'article L151.16

INFORMATION SUR LES BÂTIMENTS

■ Bâtiment agricole d'élevage

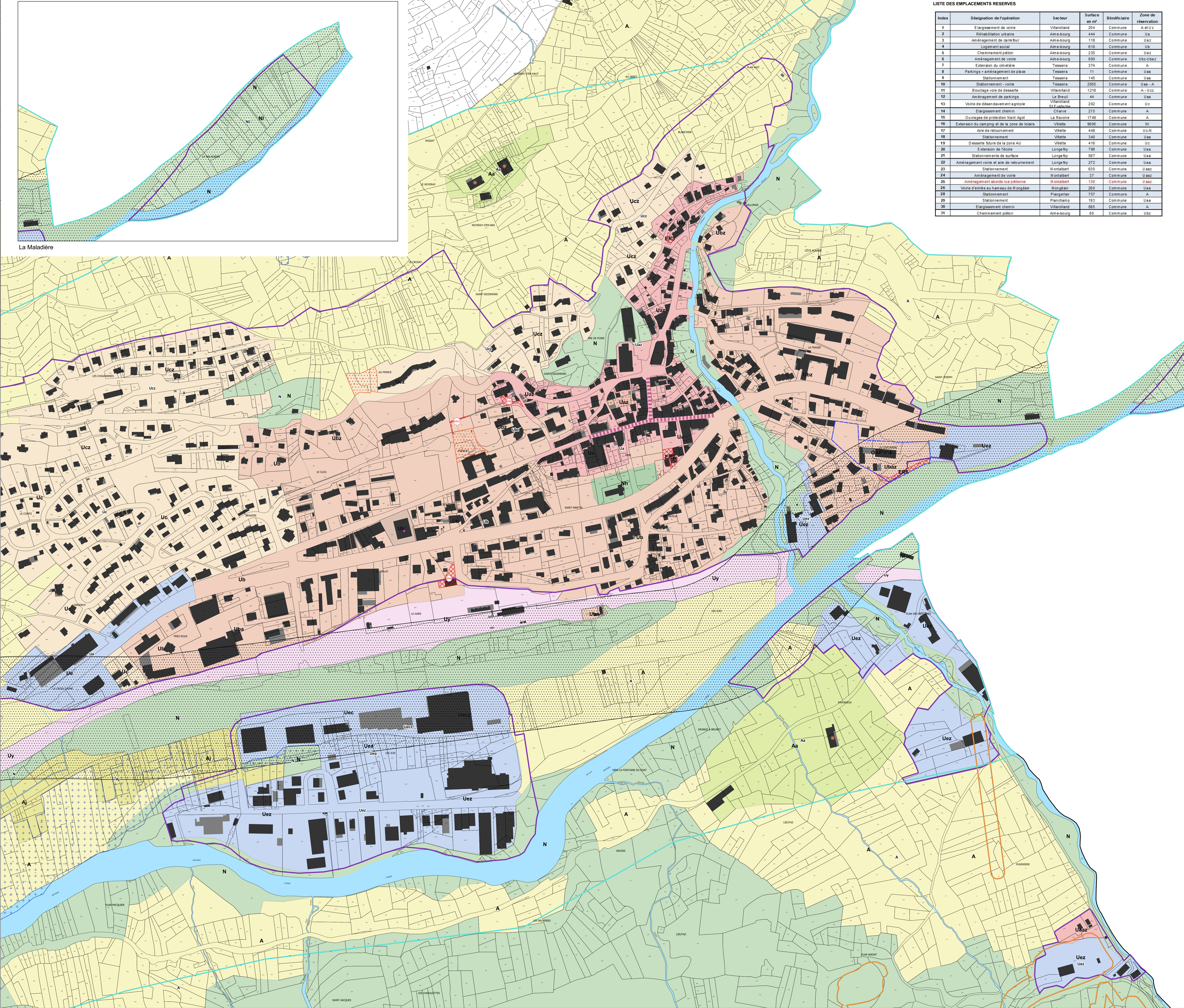
ÉLÉMENTS INFORMATIFS

■ Périmètre d'étude du PPRi (Plan de Prévention des Risques d'inondation)

■ Périmètre d'étude du PPRm Périmètre d'étude du PPRi (Plan de Prévention des Risques miniers)

■ Périmètre d'étude du PIZ (Plan d'Indexation en Z)

■ Secteurs voisins de la RN 90 soumis à prescriptions d'isolement acoustique



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Index	Désignation de l'opération	Secteur	Surface en m²	Bénéficiaire	Zone de réservation
1	Elargissement de voie	Villarland	204	Commune	A et Uc
2	Réhabilitation urbaine	Aime-bourg	444	Commune	Ua
3	Aménagement de carrefour	Aime-bourg	118	Commune	Uaz
4	Logement social	Aime-bourg	610	Commune	Ub
5	Cheminement piéton	Aime-bourg	235	Commune	Uaz
6	Aménagement de voie	Aime-bourg	600	Commune	Ubz-Ubaz
7	Extension du cimetière	Tessens	374	Commune	Aa
8	Parkings + aménagement de place	Tessens	11	Commune	Uaa
9	Stationnement	Tessens	145	Commune	Uaa
10	Stationnement - voie	Tessens	2655	Commune	Uaa - A
11	Bouclage voie de desserte	Villarland	1216	Commune	A - Ucz
12	Aménagement de parkings	Le Bruill	44	Commune	Uaa
13	Voie de désenclavement agricole	La Vallée	202	Commune	Uc
14	Elargissement chemin	Charve	215	Commune	A
15	Ouvrages de protection Nant Agot	La Ravine	1748	Commune	A
16	Extension du camping et de la zone de loisirs	Villette	9635	Commune	Ni
17	Aire de retournement	Villette	445	Commune	Uc-N
18	Stationnement	Villette	340	Commune	Uaa
19	Desserte future de la zone AU	Villette	416	Commune	Uc
20	Extension de l'école	Longeby	796	Commune	Uaa
21	Stationnement - voie	Longeby	587	Commune	Uaa
22	Aménagement voies et aire de retournement	Longeby	272	Commune	Uaa
23	Stationnement	Montalbert	630	Commune	Uaaz
24	Aménagement de voie	Montalbert	37	Commune	Uaaz
25	Aménagement abords rue piétonne	Montalbert	138	Commune	Uaaz
26	Voie d'entrée au hameau de Longéan	Longéan	260	Commune	Uaa
27	Stationnement	Plangerlan	757	Commune	Uaa
28	Stationnement	Planchamp	193	Commune	Uaa
29	Stationnement	Planchamp	193	Commune	Uaa
30	Elargissement chemin	Villarland	895	Commune	A
31	Cheminement piéton	Aime-bourg	60	Commune	Ubz